

Initiative conjointe FFUE-OIM
« L'OIM pour la protection et la réintégration des migrants :
Cameroun »
Project T05-EUTF-SAH-CM-04-01



Composante de réintégration des migrants de retour au Cameroun

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PARTENAIRE (ONG/CABINET SPECIALISE/ATELIER) EN CHARGE DE FORMATIONS TECHNIQUES AU PROFIT DES MIGRANTS DE RETOUR AU CAMEROUN

Termes de Référence

PARTENAIRE FINANCIER : Union Européenne à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne pour la Migration.

PARTENAIRES TECHNIQUES : Ministère des Relations Extérieures (MINREX) ; Ministère de la Jeunesse et d'Education Civique (MINJEC) ; Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) ; Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) ; Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ; Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

AGENCE D'EXECUTION : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Cameroun

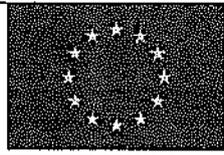
CONTACTS : Equipe de gestion du projet FFUE - OIM/OIM Cameroun, fnsebigunda@iom.int

PERIODE DE FORMATION : les premières vagues de formations se tiendront à Yaoundé et Douala pour une période de sept mois (mars 2019 à mars 2020), à l'instigation de l'OIM et sur une base cyclique des dossiers validés par le Groupe de travail sur la réintégration, dans les deux villes d'arrivée des migrants et les régions administratives de retour ciblées par le projet.

i. Contexte et justification

Lors du Sommet de La Valette en 2015, les dirigeants africains et européens ont pleinement reconnu les avantages d'une migration bien gérée et se sont engagés à en aborder les opportunités et les défis ensemble. À une époque où le nombre de décès, l'exploitation et les abus enregistrés sur la route migratoire de la Méditerranée centrale atteignent des records, promouvoir une migration sûre et informée, protéger et assister les migrants en route ou bloqués, y compris à travers le retour volontaire assisté et une aide à la réintégration, est plus important que jamais.

Les statistiques européennes démontrent que les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest occupent une part croissante dans les flux migratoires vers l'UE malgré des conditions de migration irrégulière difficiles. En 2016, six pays de la région faisaient partie des sept principaux pays d'origine des migrants arrivant sur les côtes italiennes. Selon les données publiées par le Ministère de l'Intérieur italien, 107.812 ressortissants des pays ciblés par l'Initiative FFUE - OIM sont arrivés en Italie après avoir traversé la Méditerranée, représentant 59% du total des arrivées par mer (181.436). Le Cameroun figurait parmi les principaux pays d'origine de la région des migrants arrivés en Italie.



La migration irrégulière le long de la route de la Méditerranée centrale étant de plus en plus dangereuse pour les migrants (1 décès enregistré pour 35 arrivées), une amélioration générale de l'assistance et la protection des migrants et des capacités de gestion de la migration dans la région se révèle nécessaire afin de mieux répondre à ces flux migratoires complexes.

C'est donc pour répondre à ces défis que l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont développé l'*Initiative conjointe pour la protection et la réintégration des migrants en Afrique*. Mise en œuvre dans 14 pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, , Guinée, Guinée Bissau, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad) à travers 14 actions spécifiques, elle vise à protéger la sécurité, la dignité et les droits des migrants tout au long de cette importante et dangereuse route migratoire, et à contribuer à améliorer la réintégration des migrants de retour à travers une approche innovatrice.

Cette approche se fonde sur les spécificités de chacun des pays d'origine et privilégie la protection et l'assistance apportée aux migrants vulnérables; l'assistance au retour volontaire, **le soutien en vue d'une réintégration durable dans les communautés d'origine**, la diffusion d'informations précises sur la migration auprès des migrants, des migrants potentiels et des communautés, et enfin la collecte de données sur les flux migratoires.

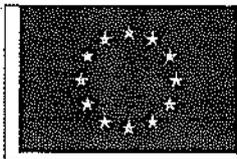
Au Cameroun, l'initiative FFUE – OIM, actuellement mise en œuvre (2017-2020), a pour premier objectif spécifique de soutenir le pays dans l'amélioration de la réintégration des migrants de retour et le renforcement des structures et capacités nationales en termes de gestion de la réintégration de manière digne et durable.

La cible actuelle visée par le projet est d'assurer la réintégration durable de près de 3, 500 migrants camerounais retournés d'Afrique et d'Europe, ainsi que de jeunes camerounais, candidats potentiels à la migration irrégulière à travers la mise en place de projets et de structures entrepreneuriales qui permettront à ces jeunes ressortissants du Cameroun de reprendre leur place dans la vie socioéconomique de leur communauté et de favoriser leur stabilisation durable dans le pays.

Néanmoins, malgré la tendance générale pour les migrants de privilégier les projets individuels et sur la base d'expériences précédentes, les parties prenantes EUTF au Cameroun envisagent renforcer la composante formation techniques pré-installation, afin de doter les migrants de compétences techniques leur permettant d'exploiter les micro entreprises intervenant dans les domaines d'activité les plus porteurs de l'économie Camerounaise (Agriculture, Elevage, Tourisme, Industrie, etc.), et cela de manière durable.

Dans ce cadre, il convient de noter que les besoins sont énormes, et l'on ne peut au départ, évaluer les besoins en formation de manière exhaustive. Les migrants sont également hétérogènes en termes de niveaux d'études, d'expériences dans l'entrepreneuriat, de capacités en matière de création et de gestion d'entreprise, ce qui demande l'innovation dans la réponse à ces besoins. Et c'est dans ce cadre que les présents termes de référence décrivent les rôles et responsabilités du cabinet ou structure spécialisée en matière de formations techniques devant servir à la création et gestion de micros entreprises à l'intention des migrants de retour camerounais. Les cabinets ou structures retenue(s) conduiront cette mission de formation sous la supervision de l'OIM.

ii. Objectif général



Faire acquérir aux migrants retournés en attente d'installation ou installés, les outils nécessaires à la gestion de leurs activités, en vue de les développer et les rendre pérennes.

iii. Objectifs spécifiques

Le cabinet retenu à l'issue de ce processus animera des sessions de formation et coordonnera le montage de plans de réintégration à l'attention des bénéficiaires (migrants retournés/potentiels) du projet FFUE – OIM.

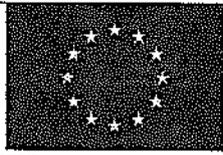
En clair, le cabinet devra permettre aux bénéficiaires de :

- ❖ **Maîtriser les outils de création et de gestion de micros entreprises** : ces outils de gestion qui reposent sur les méthodes modernes et simplifiées de création et de gestion de micros entreprises aideront les bénéficiaires à mieux tenir leurs activités génératrices de revenus ; mais également de faire comprendre les principes de mutation d'une activité de type AGR vers la micro ou petite entreprise plus structurée ;
- ❖ **Acquérir des connaissances et des techniques simples qui permettront aux bénéficiaires de :**
 - Avoir une meilleure connaissance du monde de l'entreprise et de l'environnement économique camerounais ;
 - Renforcer leurs compétences entrepreneuriales ;
 - Avoir une idée précise de ce qu'ils souhaitent que leurs entreprises deviennent ;
 - Acquérir des outils spécifiques liés aux différentes fonctions de la gestion d'une entreprise (individuelle ou non) et/ou d'un groupement, tels que la stratégie marketing, la gestion des achats, la comptabilité, les coûts et les déterminants de la rentabilité, la planification financière, la vision et le développement de l'entreprise, etc.
- ❖ **S'exercer à travers des jeux de simulation** : cette approche consiste à mettre les participants en situation d'entreprise en vue de leur permettre d'une part de lister les difficultés courantes de création et de gestion et d'autre part, de dégager des pistes de solutions.
- ❖ **Préparer et formaliser la mise en place des associations, des groupements et des GIE** : un module sur la vie associative et le fonctionnement de groupements, associations et GIE faciliterait la constitution de GIE dans les différentes zones du projet et favoriserait la rentabilisation des fonds.
- ❖ .

iv. Tâches et responsabilités du cabinet

Le cabinet de formation se chargera de :

- ❖ Préparer les outils et le matériel didactique nécessaires aux sessions de formation ;
- ❖ Préparer et présenter pour approbation par l'OIM et les partenaires gouvernementaux les supports de cours sur la création et la gestion d'entreprise ainsi que tout autre document susceptible de favoriser le succès des formations avant le démarrage de celles-ci ;
- ❖ Présenter à l'OIM les outils, le schéma de l'organisation et le calendrier des formations pour une harmonisation avant leur démarrage ;
- ❖ Préparer et organiser la logistique des sessions de formation ;
- ❖ Faire une évaluation de la formation sur la base de fiches d'évaluation ;
- ❖ Produire un rapport narratif sur le déroulement des différentes formations et un rapport technique pour l'ensemble des participants au projet. Ce rapport doit parvenir à l'OIM, au plus tard une semaine après la formation ;
- ❖ Produire un rapport financier détaillant de façon claire l'utilisation du budget des formations, au plus tard une semaine après chaque session ;



- ❖ Organiser tout au long de la formation, des jeux d'entreprise auxquels les participants à la formation prennent part ;
- ❖ Présenter – en parallèle – aux rapports techniques, les plans de réintégration développés avec et pour les bénéficiaires du projet.

v. Résultats attendus

Au terme de la mission, les résultats suivants seront atteints :

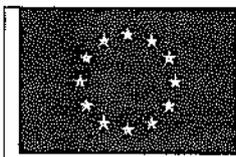
- Tous les bénéficiaires du projet FFUE – OIM présélectionnés par l'OIM et référés au cabinet de formation ont suivi la formation sur l'esprit d'entreprise;
- Les bénéficiaires sont formés sur l'élaboration de plans d'affaires viables et ont élaboré des plans d'affaire viables
- Les bénéficiaires ont intégré les associations de leurs métiers respectifs;
- Les jeunes bénéficiaires sont à même de pouvoir faire la différence entre les biens de la famille et ceux de l'entreprise ;
- Les bénéficiaires ont appris des techniques de marketing et de vente ;
- Les bénéficiaires sont initiés aux techniques modernes d'approvisionnement des entreprises;
- Les bénéficiaires sont initiés à la vie associative et au fonctionnement des GIE (groupement d'intérêt économique) ;
- Les capacités d'innovation des bénéficiaires sont améliorées ;
- Les bénéficiaires sont capables de tenir la comptabilité de leurs entreprises ;
- Les bénéficiaires ont compris de manière approfondie le fonctionnement d'une entreprise ;
- Les bénéficiaires ont identifié les coûts et facteurs déterminants pour la rentabilité de leurs activités ;
- Les bénéficiaires ont défini leurs activités/structuré leur plans d'affaire dans une vision de développement et de croissance de leur entreprise.
- Les bénéficiaires acquièrent des compétences techniques essentielles dans leurs différents secteurs d'activité (production végétale, production animale, restauration...);
- Les bénéficiaires ont acquis des compétences sociales, civiques et morales leur permettant de gérer leurs projets de façon responsable, efficace et pérenne.

vi. Méthodologie

L'OIM Cameroun a choisi l'option d'utiliser les outils et l'approche GERME (Gérez mieux votre entreprise) de l'Organisation Internationale du Travail pour la mise en œuvre de cette activité et du programme de formation en réintégration des bénéficiaires de l'action FFUE – OIM.

Dans chaque zone, les sessions de formations techniques (dans les domaines d'activité choisis par les migrants) seront réalisées par des formateurs expérimentés et porteront sur les principaux modules suivants :

- ❖ Production végétale/agriculture ;
- ❖ Production animale/Elevage ;
- ❖ Transformation agroalimentaire ;
- ❖ Restauration ;
- ❖ Mécanique générale ou automobile ;
- ❖ Couture ;



❖ etc

1. Etapes de la mission

La présente mission se déroulera en deux vagues successives (Mars – Avril – Mai/ Juin – Juillet – Août) de formations et en deux temps :

- ❖ Une phase préparatoire qui permettra de :
 - Cadrer la mission ;
 - Clarifier les attentes de l'OIM par rapport à la mission et au cabinet qui sera retenu ;
 - Statuer sur la méthodologie à utiliser, qui prendra en compte l'intégration des méthodes et outils développés par l'OIM Cameroun ;
 - Présenter au cabinet la liste et les profils des bénéficiaires ainsi que les besoins en renforcement de capacités liés aux différents profils ainsi que la définition du chronogramme.
- ❖ Une phase de déroulement des formations : Au total 24 sessions de formation repartis sur les 02 régions d'intervention. Ce qui conduit à 12 sessions pour Yaoundé (en deux vagues de 06), et 12 session pour Douala (en deux vagues de 06) Il est attendu que le déroulement des formations soit le plus dynamique et pratique que possible afin de permettre aux bénéficiaires (avec de nombreux analphabètes) de bien comprendre les notions qui seront à aborder.

2. Zones d'intervention

- ❖ Ville de Yaoundé ;
- ❖ Ville de Douala

3. Profil et catégorisation des bénéficiaires

Les participants aux sessions de formation seront des migrants retournés/potentiels bénéficiaires du projet FFUE – OIM. Ils seront répartis par zone géographique d'abord, et par groupe pédagogique ensuite. La composition des groupes pédagogiques sera une combinaison des caractéristiques intrinsèques des migrants (sexe, niveau d'étude) ainsi que du domaine d'activité dans lequel ils souhaitent exercer. Le nombre de participants par groupe pédagogique sera de 50 personnes à Yaoundé et de 70 personnes à Douala.

4. Durée de la formation

La durée de la formation par groupe pédagogique sera de 05 jours ouvrables maximum pour la création d'entreprises et la gestion d'entreprises.

5. Livrables

Au terme de chaque session de formation, le cabinet fournira à l'OIM Cameroun une copie électronique des modules et des outils utilisés pour sa mise en œuvre. Un rapport complet de formation (incluant le narratif, le technique et le financier) doit également être soumis au plus tard deux semaines après la fin de chaque vague de formation.

6. Honoraires et contenu du prix

Le cabinet retenu au cours de ce processus signera un contrat de prestation de service avec l'OIM et sera payé selon son expertise, son niveau d'expérience et selon le nombre total de bénéficiaires formés.

En effet le prix qui fera l'objet de l'offre financière dans le cadre du présent appel à candidature devra être un prix unitaire et forfaitaire contenant l'ensemble des variables à considérer – coût de la formation, coût de l'organisation de la session, coût de transport et autres - pour la prise en charge complète de chaque bénéficiaire formé. L'OIM laisse le soin au cabinet de proposer son prix individuel et d'expliquer sa composition telle qu'indiqué ci-dessus.

VIII. Compétences Techniques du cabinet

Les soumissionnaires éligibles au présent appel à candidature sont des cabinets ou des structures qui possèdent une expertise dans l'organisation des formations techniques et entrepreneuriales, pour l'insertion socioéconomiques des publics ciblés à travers la mise en place des microprojets dans divers domaines, entre autres : *l'agriculture, l'élevage, les TIC, la restauration, le commerce, les services...* La certification GERME ou toute autre forme de certification internationalement reconnue est un atout.

Durant la période de formation, dont la durée sera préalablement déterminée, l'organisation devra avoir la capacité de prendre en charge l'hébergement et le transport urbain d'au moins 50 personnes.

En outre le respect des critères suivants est exigé :

- ❖ Etre un cabinet ou une structure remplissant toutes les conditions prévues et exigées par la réglementation en vigueur ;
- ❖ Fournir un document attestant ou certifiant les compétences des formateurs technique y compris dans l'approche GERME entre autres ;
- ❖ Pouvoir présenter les preuves d'une expérience solide (au moins cinq ans) dans la conduite de sessions de formation technique y compris GERME niveau 1, et disposer de solides expériences dans l'accompagnement des entrepreneurs de micros, petites et moyennes entreprises ;
- ❖ Disposer d'un savoir-faire avéré dans les méthodes d'animation innovantes, et maîtriser les principes andragogiques de la formation des adultes ;
- ❖ Avoir une expérience d'animation de formation à une audience analphabète – et donc justifier de la maîtrise des langues/dialectes nationaux en vigueur dans les différentes zones d'intervention telles que listées précédemment ;
- ❖ Pouvoir présenter des références et preuves d'expériences de travail précédentes avec :
 - Les projets d'assistance au retour de l'OIM – dans le même cadre de formation ;
 - La formation d'un public composé de jeunes migrants – notamment en situation de vulnérabilité accrue ;
- ❖ **Avoir les capacités et les ressources (humaines et matérielles) pour conduire des sessions de formation – parfois simultanément – dans les diverses capitales régionales du pays.**

IX. Procédures de soumission

Les cabinets/structures de formations intéressées sont invités à proposer :

- ❖ Une offre technique comportant à minima :
 - Un commentaire sur la compréhension des présents termes de référence ;
 - Une description de la méthodologie envisagée ainsi que des outils de gestion pour chacune des phases susmentionnées ; et également les séquences de modules à réaliser en conformité avec les objectifs et les résultats de la mission¹ ;
 - Un chronogramme détaillé des activités de briefing et de cadrage méthodologique avec l'OIM ;
 - Une liste et les Curriculum Vitae des formateurs envisagés dans le cadre de cette mission ;
 - Les copies légalisées des diplômes des formateurs ;
 - Un document prouvant l'immatriculation au niveau dans les services étatiques compétents et la conformité avec la réglementation en vigueur ;

¹ La liste des secteurs/domaines/types d'activités envisagées dans le cadre de ce programme de réintégration peut être trouvée en PJ à ces TDR.

- Des documents prouvant la conformité à tous les autres critères mentionnés à la section (VIII) des présents TDR.
- ❖ Une offre financière contenant un bordereau des prix unitaires – désagrégée par zone d'intervention – et contenant le prix total et global de l'offre de service pour la prise en charge d'un bénéficiaire de l'action (tel qu'explicité en section VI, sous-section 6 des présents TDR).

06 Février

NB. Les offres techniques et financières sont à déposer au plus tard le mercredi ~~30~~ **31** janvier 2019 à 12h00 en version électronique à l'adresse ci-après : **IOMCameroonApplication@iom.int**

Ou physique à l'adresse suivante :

Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M),
Quartier Bastos, Avenue URSS, derrière Ambassade Suisse Rue 1.826, Bâtiment : 171
BP : 13891 Yaoundé ; Tél/Fax : +237 222 21 13 44,
Website : www.iom.int

Les deux offres devront être mises dans des enveloppes séparées, les deux enveloppes ensuite insérées dans une troisième enveloppe, constituant la proposition. Chaque structure devra fournir trois (03) exemplaires originaux de la proposition globale dans un même contenant qui devra porter la mention :

**« Offre pour le recrutement d'un cabinet de formation, Projet FFUE OIM
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

5) Sélection:

Les candidats seront choisis sur la base d'une matrice d'évaluation disponible au bureau de l'OIM Cameroun et des renseignements complémentaires pourront être obtenus au
Tél/Fax : +237 222 21 13 44

.....

L'OIM se réserve le droit d'accepter ou refuser toute proposition, d'annuler le processus de sélection et de refuser les propositions reçues à tout moment avant la signature du contrat de service.

Annexe I : Code de conduite

- a) Engagement des valeurs pour une meilleure assistance des migrants
- b) Non Adhésion aux règles de comportement pour prévenir l'abus sexuel de l'OIM
- c) Adhésion aux règles de prévention de la corruption dans le travail de l'OIM
- d) Adhésion à la politique de la protection des enfants de l'OIM

Voir où insérer ???